



Réouverture générale des écoles : un soulagement pour les maires, mais la méthode critiquée

Les maires se réjouissent de la reprise de l'école et des collèges pour tous les élèves le 22 juin 2020, grâce à un protocole enfin allégé, mais au terme d'une semaine d'atermoiements qui a du mal à passer. « Sérénité » et « joie ». C'est avec ces mots que Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, a salué la reprise de l'école et du collège pour tous les élèves ce lundi 22 juin 2020, lors la matinale de France Inter. Même pour deux semaines, « chaque heure, chaque jour compte » a-t-il insisté.

Un point de vue que partagent les élus locaux. « La place de l'enfant est à l'école. Réaffirmer que l'instruction est obligatoire est important pour la symbolique », se réjouit Agnès Le Brun, maire (ex-LR) de Morlaix (Morbihan), et co-présidente de la commission éducation de l'Association des maires de France (AMF). « C'est une bonne chose que les enfants aient repris l'école », abonde Damien Berthilier, adjoint au maire (PS) de Villeurbanne (Rhône) et président du réseau français des villes éducatrices (RFVE).

Un soulagement qui ne compense pas la grande lassitude qui s'est emparée de tous les acteurs éducatifs de terrain devant la méthode employée par l'Etat pour élaborer et communiquer le nouveau protocole sanitaire, qui permet le retour de « tous les élèves », comme l'a promis le président de la République le 14 juin 2020. « Le mépris des acteurs de terrain, ça suffit ! », s'est emporté le RFVE dans un communiqué le 18 juin. « Le 14 juin, cela faisait dix jours que nous avions l'aval du conseil scientifique pour rouvrir les écoles. Que de temps perdu ! » s'irrite Damien Berthilier. Le projet de protocole allégé a en effet été rédigé le jour de l'intervention du Président, pour finalement n'être transmis aux acteurs éducatifs que le mercredi 17 juin dans la soirée après avoir été modifié tout au long de la journée. Et ce n'est que dimanche 21 juin, veille de la reprise, que le décret entérinant ce protocole allégé n'a été publié officiellement dans la nuit.

« Cela laisse un sentiment très amer. Derrière ces attermoiements, c'est beaucoup de temps passé par les équipes enseignantes et les agents municipaux à déplacer les tables, à répondre aux familles qui ne comprennent pas que ça ne bouge pas tout de suite », explique le président du RFVE. Le même sentiment prévaut chez les élus de l'Association des petites villes de France (APFV). « Un décret paru le dimanche soir ! Comme si nous pouvions joindre nos responsables périscolaires le week-end ! » s'offusque Jean-Michel Morer, maire (DVG) de Trilport (Seine et Marne) et membre du bureau de l'APFV. Pour Damien Berthilier, c'est le signe de la fin d'une hypocrisie, celle qui veut faire croire à une volonté de l'Etat de décentraliser. « Il y a décalage total entre les discours tenus sur la décentralisation, la nécessité d'avoir la souplesse au niveau local et le mode de fonctionnement de l'Education nationale », pointe-t-il.

Tout cela affecte le moral des enseignants et des chefs d'établissement. « Ils sont au bout du rouleau ! » affirme Damien Berthilier qui craint une « rupture » au sein du corps enseignant du premier degré. Le moral n'est guère plus réjouissant chez les principaux de collège. « La profession est dans un état de fatigue, de démotivation, d'exaspération voire de colère rarement atteint », écrit Philippe Vincent, secrétaire général du syndicat de proviseurs SNPDEN-UNSA dans un courrier adressé à Jean-Michel Blanquer le 22 juin. Une insécurité juridique que les principaux de collège ont assez mal vécue. « Dans le protocole allégé, il est écrit en première page qu'il dépend d'un décret susceptible d'être ajusté avant le 22 juin. Il était donc possible que le texte du décret soit finalement différent de celui du protocole sanitaire. Pour s'organiser, c'est tout de même instable ! » dénonce Philippe Vincent.

Au final, la distance d'un mètre latérale entre les élèves est à respecter « dans la mesure du possible ». « Cela ne doit pas être un obstacle à la reprise de tous les enfants dans la classe », a affirmé le ministre de l'éducation nationale le 22 juin. Une disposition que l'APFV avait réclamée dès le 16 juin. « Malgré la bonne volonté des élus locaux et des directeurs d'école, dans la plupart

des locaux, il n'est pas possible de faire respecter ces distances en accueillant des classes entières », alertaient alors les maires.

Entre le message d'Emmanuel Macron, et le texte du protocole « provisoire » communiqué le 17 juin, il s'agissait d'une « injonction contradictoire », pointe Jean-Michel Morer, qui se dit aujourd'hui rassuré. « Nous n'avons plus besoin de couper les tables en deux, ironise-t-il. L'ensemble des écoles a pu reprendre normalement. »

De son côté, Damien Berthilier évalue plutôt à 70% voire 80% des élèves présents le 22 juin. « C'est mieux qu'avant, mais il en manque toujours, constate-t-il. Les directeurs d'école ne vont de toute façon pas passer les quinze derniers jours à presser les parents de remettre leur enfant à l'école. » L'AMF, quant à elle, salue l'assouplissement du protocole, mais regrette qu'il y figure toujours certaines dispositions « peu compréhensibles ». « La distance latérale d'un mètre permet certes d'accueillir plus d'élèves, mais quand on interdit les brassages de groupes, pour le périscolaire et la cantine, cela reste problématique », souligne Agnès Le Brun, qui espère une évolution sur ce point.